

Réf: Dossier N° 055006

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARIMATHEE TRANSPORT »

Siège social Abidjan, Anyama, BELLEVILLE, Lot 259, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du lundi 25/10/2021, et enregistrés au CEPICI le 09/11/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARIMATHEE TRANSPORT »

Objet : - TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES
- COMMERCE GENERAL
- DIVERSES PRESTATIONS DE
SERVICES DE SERVICES AYANT UN LIEN DIRECT ET
INDIRECT AVEC L'OBJET SOCIAL

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, BELLEVILLE, Lot 259, Ilot 22

Dirigeant(s) : M BOGRO BOBO LEON WILFRIED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07074 du 22/11/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°35505/GTCA/RC/2021 du 22/11/2021

